

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce document qui vous informe sur le fonctionnement et les règlements du Terrain de Jeux. Vous y trouverez tous les renseignements importants et nécessaires pour vivre un bel été. Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Merci de votre confiance.

Marie-Pier Lacroix, responsable du Terrain de jeux



COORDONNÉES

- 1- Marie-Pier Lacroix : (418) 932-8688 / texto ou appel, marielacroix22@hotmail.com
- 2- Bureau municipal : (418) 243-2853/ appel, info@saint-raphael.ca

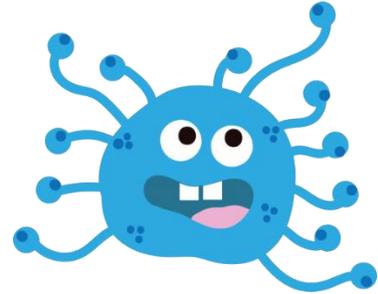
Plusieurs communications seront envoyées par courriel, merci de vérifier régulièrement vos courriels.

COVID-19

Thématique de l'été : adaptation!

Plusieurs mesures sont mises en place en raison de la pandémie de COVID-19. Elles évolueront au cours de l'été. Voici un aperçu :

- Les groupes sont stables le plus possible (mêmes enfants et même animateur)
- Il n'y a pas d'activités entre les groupes
- Chaque groupe a un local attribué
- Les ratios enfants/animateurs sont plus petits
- Les parents n'ont pas accès au site du TDJ
- Les enfants doivent respecter le 2m
- Le port du couvre visage n'est pas obligatoire



Gestion des symptômes COVID-19

Si votre enfant a des symptômes compatibles à la COVID-19, vous avez l'obligation de le garder à la maison et de faire les démarches nécessaires avec la direction de la santé publique.

Si votre enfant développe des symptômes au TDJ, il sera isolé en attendant que vous veniez le chercher **immédiatement**. Aucun délai ne sera toléré.

Liste des symptômes compatibles à la COVID-19 :

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût

En cas d'éclosion COVID-19

Si un cas de COVID-19 est confirmé parmi les animateurs ou les enfants, la direction de la santé publique contactera tous les gens concernés pour donner ses consignes.

CODE DE VIE EN TEMPS DE COVID-19 **À lire avec votre enfant**

En ce temps de pandémie, les directives sanitaires et comportementales suivantes devront être respectées par tous les participants du Terrain de jeux. Un refus d'application de ces mesures entraînera l'exclusion immédiate de l'enfant.

- Je m'engage à respecter la distanciation physique
- Je m'engage à tousser et éternuer dans mon coude
- Je m'engage à respecter les routines d'hygiène pour le lavage des mains
- Je m'engage à rester avec mon groupe en tout temps
- Je m'engage à faire preuve de politesse et de respect envers les autres, en gestes et en paroles
- Je m'engage à suivre les consignes des animateurs
- Je m'engage à participer activement aux activités du Terrain de jeux
- Je m'engage à respecter le matériel et à tenir les lieux propres

Site

Le TDJ se déroule à l'école primaire. L'accès se fait par la cour, côté entrée du gymnase. Chaque groupe a un local attitré.

Le terrain des loisirs, le Button et les parcs de la Municipalité sont aussi utilisés. Les déplacements se font à pied.

Horaire

Le TDJ se déroule du 29 juin au 13 août.

Le TDJ sera fermé le mercredi 1^{er} juillet en raison de la fête du Canada.

Le service est offert du lundi au jeudi entre 7h00 et 16h00. Il n'y a pas de TDJ les vendredis.

Journée type

7h00 à 9h00 : Accueil des enfants, jeux libres dans les locaux respectifs

9h00 à 9h30 : Collation et crème solaire

9h00 à 11h15 : Jeux de groupe à l'extérieur

11h15 à 12h00 : Dîner dans les locaux respectifs, jeux libres et crème solaire

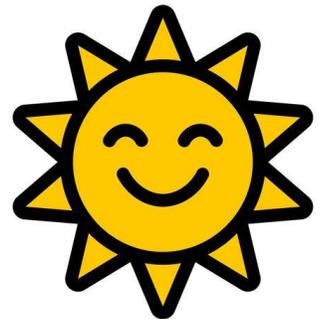
12h00 à 13h00 : Jeux libres à l'extérieur

13h00 à 14h15 : Jeux de groupe à l'extérieur (jeux d'eau)

14h15 à 14h30: Collation et crème solaire

14h30 à 15h30 : Jeux de groupe à l'extérieur (jeux d'eau)

15h30 à 16h00 : Départ des enfants, jeux libres à l'extérieur ou dans les locaux respectifs



Jour de pluie

Lors des jours de pluie, le TDJ se déroule également à l'école. Nous vous demandons d'habiller vos enfants en conséquence (imperméable et bottes de pluie), car ils se rendent parfois au Centre communautaire pour dépenser de l'énergie.

Procédure d'accueil

Nous vous demandons d'arriver entre 7h00 et 9h00. Si vous arrivez plus tard, avertissez Marie-Pier pour qu'elle puisse accueillir vos enfants.

À votre arrivée, faites la file avec vos enfants sur les arcs-en-ciel jusqu'au poste de Marie-Pier dans la cour d'école. Tous les matins, vous répondez verbalement au questionnaire santé.

Nous vous suggérons de prévoir un parapluie lors des jours de pluie, car il peut y avoir un peu d'attente.

Absence

Merci de nous informer en début de semaine des jours où vos enfants seront présents.

Nous vous demandons de motiver l'absence de vos enfants en tout temps auprès de Marie-Pier.

Procédure de départ

Nous vous demandons de venir chercher vos enfants entre 15h00 et 16h00.

Si vous arrivez plus tôt, avertissez Marie-Pier pour qu'elle puisse préparer vos enfants.

À votre arrivée, faites la file sur les arcs-en-ciel jusqu'au poste de Marie-Pier dans la cour d'école. Vos enfants vous rejoindront. Il est important de ne pas quitter avec vos enfants sans l'avoir signalé à Marie-Pier.

Nous vous suggérons de prévoir un parapluie lors des jours de pluie, car il peut y avoir un peu d'attente.

Retard

Si nous sommes sans nouvelles de vous à 16h15, Marie-Pier téléphone aux numéros d'urgence inscrits sur la fiche santé et demande que l'on vienne chercher vos enfants. Des frais seront chargés si les retards sont récurrents. Nous demandons votre collaboration pour respecter les heures du Terrain de jeux.

Dîner et collations

Le dîner et les collations se déroulent dans les locaux respectifs.

Votre enfant a besoin d'un lunch FROID et de deux collations nutritives par jour. À son arrivée le matin, votre enfant doit avoir déjeuné. Nous vous conseillons d'utiliser des blocs réfrigérants et de faire congeler ses breuvages. Votre enfant n'aura pas accès à des micro-ondes pour chauffer son repas. Des aliments pourraient également être interdits selon la gravité des allergies qui nous seraient signalées. De plus, il est interdit d'échanger le contenu de son lunch avec un autre ami.

Vêtements et chaussures

Nous vous demandons de prévoir des vêtements confortables et appropriés à la température. Les chaussures de sport sont les plus appropriées au Terrain de jeux. GOUGOUNES INTERDITES.

Crème solaire

Nous tenons pour acquis que vous avez appliqué de la crème solaire à votre enfant le matin avant l'arrivée au Terrain de jeux. Nous en réappliquons durant la journée. La crème solaire en aérosol est interdite, car les enfants ont beaucoup de difficulté à l'appliquer et ils finissent trop souvent par en avoir dans les yeux. **Nous vous encourageons à pratiquer cette tâche à la maison.**

Sac à dos

Tous les jours, votre enfant doit avoir dans son sac à dos :

- ✓ boîte à lunch avec deux collations nutritives et un dîner
- ✓ crème solaire
- ✓ bouteille(s) d'eau
- ✓ maillot de bain et serviette
- ✓ chapeau ou casquette
- ✓ sous-vêtements de rechange pour les plus jeunes



- ✓ **étui à crayons contenant un bâton de colle, une paire de ciseaux et des crayons de couleurs***
- ✓ un jouet/jeu (*à votre choix et non obligatoire*)**

*L'étui à crayons de votre enfant sera indispensable pour les bricolages. L'étui reste sur le bureau de votre enfant durant tout l'été.

**Votre enfant peut apporter un petit jouet/jeu pour s'occuper lors de la période d'accueil (livre, blocs, autos, etc.) Il est interdit d'apporter un jeu électronique. Le jeu doit se transporter facilement dans un sac.

Objets perdus

Les objets perdus sont gardés dans les locaux respectifs. Si vous cherchez quelque chose, demandez à Marie-Pier de vérifier avec l'animateur.

Piscine et sorties

Il n'y a pas de sorties spéciales ni de sorties à la piscine cet été.

Pour rafraîchir les enfants, la fontaine du parc du Millénaire est utilisée. Pour l'occasion, elle est chlorée et vérifiée régulièrement par le technicien en eau potable de la Municipalité. Également, la glissade d'eau du TDJ est utilisée fréquemment. D'autres petits jeux d'eau maison sont aussi utilisés. Lors des journées de canicule, les activités se font à l'intérieur le plus possible.

Enfant malade et médicaments

Si votre enfant se blesse ou est malade durant le TDJ, Marie-Pier tente de vous rejoindre afin que vous puissiez venir le chercher dans un délai raisonnable. C'est donc important que les numéros en cas d'urgence soient toujours à jour. En cas d'accident grave, nous contactons les services d'urgence. Si votre enfant doit prendre des médicaments durant le TDJ, vous devez remplir une autorisation avec Marie-Pier.

Gestion de la discipline

Un enfant qui ne respecte pas le code de vie du TDJ est passible d'une suspension définitive du Terrain de jeux, et ce, sans remboursement possible. En cas de mauvaise conduite, l'escalade des sanctions s'effectue comme suit :

- 1- Appel expliquant la nature du problème à l'enfant et aux parents
- 2- Rencontre entre les parents et la responsable
- 3- Rencontre entre les parents et la responsable, et l'enfant est suspendu pour 1 journée
- 4- Rencontre entre les parents et la responsable, et l'enfant est suspendu pour le reste de l'été

À chaque étape, les parents sont informés de la situation et sont consultés afin de remédier à la situation le plus rapidement possible. Chaque cas sera évalué selon la gravité et la fréquence du comportement. Une suspension définitive peut être faite dès le premier avis (bataille grave, trouble de comportement important, violence envers un animateur, etc.). Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune profite au maximum de son été.

Document à signer lors de votre première visite au TDJ

Mesures de protection COVID-19 – Acceptation du risque

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, la Municipalité de Saint-Raphaël a mis en place des mesures de protection, détaillées dans ce guide des parents, afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les enfants et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par la Municipalité de Saint-Raphaël.

J'ai pris connaissance du guide des parents et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que la Municipalité ne puisse garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Prénom, nom (enfant) : _____

Prénom, nom (enfant) : _____

Prénom, nom (enfant) : _____

Prénom, nom (parent) : _____

Signature (parent) : _____

Date : _____